

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/03/2023

Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le 20 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Grépiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame le Maire

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux Conseillers Municipaux le 13/03/2023

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/03/2023

Présents :

Mme GABRIEL Céline ; Mme VASSAL Laurence ; Mr EVRARD Gérard ; Mme TOURNUT Yolande ; M. CHIVIALLE Jean-Luc ; M. MARQUET Dominique ; Mme LANDICHEFF Stéphanie ; Mme COUCHE Valérie ; Mme ECHEVARRIA Hélène ; Mr DURAND Alain ; M. ALCIBIADE Claude

Représentés : Mme Juliette ALVAREZ a donné procuration à Mme Laurence VASSAL

Absents : M. PAVAN René ; M. VIGIER Pierre

Excusés :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Mme ECHEVARRIA Juliette a été désignée secrétaire de séance

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

Absents : 2

La séance est ouverte à 18h38

I/ Délibérations :

D 2023-03-14 Rézo Pouce : Prise en charge par la commune de deux panneaux

Madame Valérie COUCHE conseillère municipale informe l'assemblée du dispositif Rézo Pouce mené par le Pays Sud Toulousain. Ce dispositif permet de mettre en lien les auto-stoppeurs et les conducteurs.

Dans le cadre de la convention, la commune demande l'installation de 4 panneaux pour matérialiser les arrêts sur le « pouce de Rézo Pouce » dont 2 sont pris en charge par le PETR et 2 restent à la charge de la commune.

Le montant total des deux panneaux est de 323.80€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE de financer les deux panneaux Rézo Pouce restant à la charge de la commune pour un montant de 323.80€ HT

D 2023-03-15 Demande de subvention dispositif FONDS VERT pour l'éclairage public

Madame Valérie COUCHE conseillère municipale informe l'assemblée du dispositif Fonds Vert.

Ce dispositif a pour objectif d'aider les collectivités dans l'accélération de la transition écologique dans les territoires.

Le fonds vert constitue un signal fort d'accompagnement des acteurs territoriaux, indispensable pour accélérer et intensifier la transition écologique déjà à l'œuvre dans les territoires.

La commune souhaite rénover son parc de luminaires.

Le montant du projet s'élève à **72 050€ HT** qui correspond à 61 293€ (travaux) + 7500€ (horloge) + 193€ (tva) + 3064€ (prestation de maîtrise d'ouvrage)

Mme Valérie COUCHE propose à l'assemblée de demander une subvention à l'Etat la plus haute possible au titre du Fonds Vert

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE de demander à l'Etat au titre du fonds vert une subvention la plus haute possible.

D 2023-03-16 Demande de subvention pour la rénovation de la salle La Prade

Madame le Maire informe l'assemblée du dispositif Fonds Vert.

Ce dispositif a pour objectif d'aider les collectivités dans l'accélération de la transition écologique dans les territoires.

Le fonds vert constitue un signal fort d'accompagnement des acteurs territoriaux, indispensable pour accélérer et intensifier la transition écologique déjà à l'œuvre dans les territoires.

Le diagnostic réalisé par le Pays Sud Toulousain en 2019 fait état des nombreuses faiblesses énergétiques du bâtiment.

Aussi, conformément aux prescriptions, la commune souhaite rénover l'ancienne salle des fêtes La Prade en mairie. L'enveloppe du bâtiment est vétuste avec notamment des menuiseries peu performantes et non étanches. Aussi, depuis au cœur de notre village, nous nous retrouvons avec un bâtiment communal à l'abandon source de dépenses de charge de fonctionnement (assurance, contrat gaz, électricité et eau).

Tour à tour, Halle, Mairie et salle des fêtes, la salle la Prade est un témoin de l'histoire avec un fort enjeu patrimonial. Il est nécessaire, aujourd'hui de lui redonner tout son sens au cœur de Grépiac. Le montant du projet s'élève à environ 560 000€ maîtrise d'ouvrage comprise à plus ou moins 10%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE de demander à l'Etat au titre du fonds vert une subvention la plus haute possible.

D 2023-03-17 Vote du compte administratif 2022

Madame le Maire présente le Compte Administratif du Budget Principal de l'année 2022 et arrête ainsi les comptes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT								
Chapitre	Intitulé	Dépenses		Mandats émis	Chapitre	Intitulé	Recettes	
		Crédits ouverts BP+DM+RAR 2021					Crédits ouverts BP+DM+RAR 2021	Tires émis
011	Charges à caractère général	355 185 00 €		220 979 54 €	013	Atténuation des charges	20 000 00 €	52 655 61 €
012	Charges de personnel	470 600 00 €		386 526 92 €	70	Produits des services	91 500 00 €	119 373 56 €
65	Autres charges de gestion cour	150 661 00 €		87 460 18 €	73	Impôts et taxes	498 494 00 €	504 478 00 €
66	Charges financières	30 000 00 €		10 199 65 €	74	Dotations et participations	178 570 00 €	202 717 96 €
67	Charges exceptionnelles	22 572 00 €		3 091 05 €	75	Autres produits gestion cour	24 001 50 €	28 897 41 €
68	Dotations aux provisions	5 000 00 €		- €	76	Produits financiers	3 00 €	2 79 €
022	Dépenses Imprévues	40 000 00 €		- €	77	Produits exceptionnels	5 000 00 €	4 685 27 €
	S/TOTAL	1 074 018 00 €				S/TOTAL	817 568 50 €	
023	Virement à la section d'investissement	128 497 66 €			042	Opération ordre transfert entre section	10 000 00 €	- €
	TOTAL Dépenses	1 202 515 66 €		708 257 34 €	002	Pour info : Excédent fonctionnement reporté	374 947 16 €	
						TOTAL Recettes	1 202 515 66 €	912 810 60 €

Résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 est de **204 553.26 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT								
Chapitre	Intitulé	Dépenses			Chapitre	Intitulé	Recettes	
		Crédits ouverts BP+DM	PAR 2021	Mandats émis			Crédits ouverts BP+DM+RAR 2021	PAR 2021
20	Immobilisations incorporelles	125 540 00 €	29 460 00 €	26 170 76 €	021	Virement à la section de fon	128 497 66 €	
21	Immobilisations corporelles	382 815 50 €	11 150 35 €	179 865 32 €	13	Subventions d'investissement	70 000 00 €	140 831 45 €
23	Immobilisations en cours	148 744 20 €	30 000 00 €	869 40 €	16	Emprunts dettes assimilées	- €	113 560 00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €		- €				
13	Subvention d'investissement	1 255 80 €		1 255 80 €	23	Immo en cours	- €	
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000 00 €		56 253 59 €	10	Dotations fonds divers	419 610 35 €	498 004 53 €
020	Dépenses Imprévues	40 000 00 €		- €	138	Subventions d'investissement		
040	Opération ordre transfert entre section	10 000 00 €		- €	27	Autres immos financières	- €	
041	Opérations patrimoniales	303 736 20 €		204 736 20 €	040	Opération ordre transfert entre section		
					041	Opérations patrimoniales	303 736 20 €	204 736 20 €
					R001	Pour info solde d'exécution positif reporté de 2020	190 247 49 €	
	S/TOTAL	1 112 091 70 €	90 610 35 €	469 151 07 €		S/TOTAL	1 112 091 70 €	957 132 18 €

Le résultat de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2022 est de **487 981.11 €**

À la suite de quoi Madame le Maire cède la présidence à M. MARQUET le deuxième Adjoint au Maire et quitte la salle. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser et arrêté les résultats définitifs tels que ci-dessus, le Compte Administratif 2022 est voté à l'unanimité.

D 2023-03-18 Examen et vote du compte de gestion 2022

Monsieur le deuxième adjoint aux Finances présente les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par la trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022

Après s'être assuré que la trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs actives,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D 2023-03-19 Vote de l'affectation du résultat

Réuni sous la présidence de Mme le Maire GABRIEL Céline, le Conseil Municipal de Grépiac, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2021	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	190 247 49 €		487 981 11 €	26 602 86 € 30 000 00 €	1 397 14 €	679 625 74 €
FONCT	374 947 16 €		204 553 26 €			579 500 42 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		204 553,26 €
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		374 947,16 €
C. Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (SI C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		579 500,42 €
D. Solde d'exécution d'investissement		678 228,60 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		1 397,14 €
Besoin de financement F	=D+E	0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H	679 500,42 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum couvertum du besoin de financement F		146 641 10 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		432 859 32 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0 00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement restant toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme ci-dessus.

II / Questions Diverses :

1- Mme le Maire fait part aux élus qu'une pétition contre la chasse circule dans le village. A ce jour, 204 personnes l'ont déjà signée en ligne.

Mme VASSAL explique qu'elle a rencontré avec Madame le Maire les trois familles mécontentes au sujet de la chasse, qui se sont présentées à la mairie.

Afin de mettre à plat la situation, elle précise qu'elles ont rencontré les membres de l'AICA notamment son Président. L'association de chasse a diffusé un courrier à destination des administrés habitants Gaillard Tournié afin de recenser leurs coordonnées pour pouvoir les prévenir en amont des battues. Il a été demandé à l'AICA de s'assurer que toutes les consignes de sécurité soient appliquées lors des battues et de prévenir la mairie dès que la localisation des battues était connue afin d'en informer la population. Dans la mesure où cela ne se sait que le matin ou la veille en fonction du gibier, cette information ne pourra être diffusée que sur la page Facebook. Les administrés ont tout à fait la possibilité de contacter l'AICA s'ils souhaitent être informés de ces battues (voir Gazette de Grépiac n°21, janvier-février-mars 2023, p.6).

2- Mme le Maire indique aux conseillers que la rénovation du local commercial (anciennement coiffeur) est terminée. Elle propose aux élus de faire l'inauguration de ce local afin de le faire découvrir aux administrés pendant le marché du mercredi. Elle souhaite que ce moment soit un moment d'échange et de convivialité. Les élus se mettent d'accord sur la date du 19 avril de 17h à 19h et décide de communiquer avec les moyens de communication habituels et un flyer qui sera distribué à la population.

Mme le Maire fait part aux élus de son souhait de ne pas laisser le local vide en attendant le nouveau locataire au mois de juin. Elle propose aux élus de rencontrer le secours catholique afin de mettre le local à disposition pour un temps limité afin de faire vivre ce local en attendant qu'il soit occupé. Les élus sont d'accord avec cette proposition.





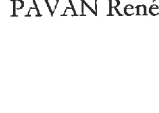

3- Mme VASSAL indique que la commission lien social/affaires-sociales s'est réunie et à travailler sur le dossier de candidature pour les candidats qui seraient intéressés pour reprendre l'épicerie. Elle indique que ce dossier est en ligne sur le site de la commune et les candidats ont jusqu'au 28 avril pour le ramener à la mairie.





4- Mme le Maire signale aux élus que le vendredi 17 mars a eu lieu les auditions des trois cabinets d'architecte admis à présenter une offre pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes. Elle précise que Mme Frémont, architecte au CAUE nous accompagne dans cette étape.

5- Mme le Maire informe les élus qu'une pétition est en ligne sur la commune de Miremont concernant l'implantation de panneaux photovoltaïques flottants sur le lac de Mazade à Miremont.

6- Mme le Maire fait part à l'ensemble des conseillers que le Vélo Tour organisé par la CCBA aura lieu pendant les vacances de printemps le 27 avril. Grépiac sera la ville bivouac, ils s'installeront à l'îlot si le temps le permet ou bien à l'Amassada en cas de pluie.

La séance est clôturée à 20h05

GABRIEL Céline 	VASSAL Laurence 	MARQUET Dominique 
ALVAREZ Juliette 	PAVAN René 	LANDICHEFF Stéphanie 

ALCIBIADE Claude 	DURAND Alain 	CHIVIALLE Jean-Luc
ECHEVARRIA Hélène 	COUCHE Valérie	EVARD Gérard 
VIGIER Pierre	TOURNUT Yolande 